



© Amélie Debray

# La diversité par la laïcité

La question de l'unité et de la diversité dans la société française est au cœur de la réflexion de la Ligue de l'enseignement dans la perspective de son prochain congrès, dans un peu plus d'un an à Toulouse. À cette occasion, elle aura à définir comment, selon elle, il faut « faire société », en associant les individus, ce dont ils sont porteurs en termes d'identité, de culture, de convictions... tout en assurant la nécessaire cohésion sociale avec des valeurs partagées. L'objectif de ce dossier, avec les divers articles qu'il contient, est de contribuer à cette réflexion.

Il se trouve que sa présentation est écrite le jour même où le président de la République a nommé Yazid Sabeg « Commissaire général à la diversité et à l'égalité des chances ». Les responsables de la Ligue de l'enseignement connaissent bien Yazid Sabeg et s'ils ne partagent pas toutes ses convictions, ils ont depuis longtemps pu apprécier sa détermination pour faire progresser la prise en compte de la diversité dans une perspective d'égalité réelle des citoyens. C'est pour cette raison que nous lui avons donné la parole dans ce dossier, avant même qu'il soit question d'une telle nomination, et, pour avoir déjà eu des actions communes avec lui, nous sommes prêts, en toute indépendance, à contribuer aux propositions qu'il soumettra aux pouvoirs publics.

Quoi qu'il en soit, cette réflexion est d'autant plus nécessaire que la question des relations interculturelles est insuffisamment travaillée dans la société française. On a longtemps cru qu'il suffisait d'élever le niveau d'éducation pour que chacun accepte mieux les différences et respecte les convictions et les cultures des autres. Or, force est de constater que ce postulat est contredit par les faits. Le sociologue Dominique Wolton a mis en évidence que plus les cultures se rencontrent, plus elles ont tendance à s'affronter, sauf si les conditions sont créées pour que chacun cultive en lui-même l'hospitalité à l'égard des autres dans le cadre général des droits humains et de la dignité. Il est donc important de se préparer et de s'entretenir à cette nécessaire ouverture et acceptation, à cette

rencontre avec l'inconnu, l'étrange, le différent, d'avoir des relations et des actions communes avec des personnes aux convictions différentes.

Pour cela, il faut sortir des confusions entretenues sur la reconnaissance de la diversité culturelle et le communautarisme. Joël Roman montre qu'une société multiculturelle est le produit d'une évolution historique et qu'il vaut mieux s'en accommoder, voire en tirer parti, plutôt que de s'en offusquer. Cette question sera au centre du colloque organisé les 16 et 17 janvier à l'Institut du monde arabe par l'Association Islam et Laïcité avec l'appui de la Ligue de l'enseignement.

L'article de Julien Bobot illustre comment, avec l'aide de la psychosociologue Joëlle Bordet, la Ligue entend renouveler ses actions d'éducation contre le racisme en comprenant mieux le contexte dans lequel elles s'inscrivent et en articulant travail sur les préjugés, lutte contre les discriminations et transmission « des mémoires ».

Charles Conte, s'appuyant sur les délibérations de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), met en évidence qu'il est possible de gérer de façon cohérente et en conformité avec notre droit les revendications liées à l'expression des convictions religieuses.

Ainsi, ce dossier s'inscrit dans la conviction que le cadre laïque est le mieux adapté pour régler l'articulation entre unité et diversité à la condition de ne pas se contenter d'affirmer le triptyque républicain. L'exigence aujourd'hui est de mettre en œuvre au quotidien une laïcité d'engagement qui montre concrètement qu'il est possible de vivre dans une société reconnaissant la diversité tout en ayant le souci de l'intérêt général, respectant les singularités et les revendications identitaires tout en préservant l'égalité en droit de l'ensemble des citoyens. La laïcité est ainsi la meilleure façon de créer un climat de paix civile conciliant l'assurance de la liberté de conscience, l'émancipation individuelle, la garantie de la pluralité des opinions et les conditions de la fraternité des cœurs.

**Pierre Tournemire**

## DANS CE DOSSIER

Cultures métissées

Victime de ses croyances

Faire tomber les préjugés

« Il faut avoir envie d'une vraie société diverse... »

Diasporiques, cultures en mouvement

DOSSIER COORDONNÉ PAR :  
CHARLES CONTE,  
ET PIERRE TOURNEMIRE

# Cultures métissées

Le constat d'une société multiculturelle est le fait de l'affirmation de l'individu, et de la fragmentation culturelle de nos sociétés. C'est le produit d'une évolution historique, plus que le résultat de calculs obscurs. Et il vaut mieux s'en accommoder, voire en tirer parti, plutôt que s'en offusquer.

**B**retons, Basques et autres cultures régionales, féministes, homosexuels et fragmentation selon le genre, cultures populaires, cultures politiques, cultures religieuses, et, bien entendu, les diverses cultures issues des immigrations: telles sont les multiples lignes de fracture culturelle qui traversent notre société et autorisent de parler d'une société multiculturelle. Certes, toutes ces différences n'ont pas la même signification ou la même pertinence. Mais elles soulignent que toute différence, dans quelque domaine que ce soit, est aussitôt investie d'une dimension culturelle et aussi d'une prétention politique. Car chacune de ces différentes « cultures » exige, à des degrés divers, des formes de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, des lois pour les protéger ou valider leurs prétentions.

## Une évolution historique

La montée de particularismes culturels dans nos sociétés résulte d'abord d'un élargissement de la notion de culture qui conçoit davantage les cultures comme des systèmes symboliques ordonnant les modes de vie plutôt que comme des normes esthétiques et morales. Dans le même temps, au sein de la sphère artistique, une évolution déplace le centre de gravité des œuvres vers le geste créatif. Enfin, les transformations des modes de vie (urbanisation, édu-

cation, individualisation) ont profondément modifié le rapport des individus à la culture. De cadre fournissant des références communes et un répertoire de rôles sociaux elle est devenue un registre d'expressivité fournissant des ressources identitaires personnelles.

Cette évolution prend à rebours la plupart des sociétés occidentales et plus particulièrement la société française, qui a poussé plus loin que les autres l'intégration dans une culture nationale. La culture française a longtemps structuré la nation autour d'antagonismes concurrents et similaires dans leur rivalité: gauche/droite, laïcisme/catholicisme, ces déterminations l'emportant sur presque toutes les autres. Mais les deux guerres mondiales ont fait de la nation un bien commun, le catholicisme a fini par accepter la République, et la gauche comme la droite ont révééré un État impartial. Dès lors le conflit a perdu de son acuité, laissant la place à d'autres identités et à d'autres clivages, et libérant un espace pour les revendications individuelles.

## Du bon usage de la société multiculturelle

Faut-il s'en émouvoir? De nombreux auteurs redoutent une montée du « communautarisme » ou s'insurgent contre une « ethnisation » des rapports sociaux. Ces craintes sont très largement infondées, et témoignent davan-

tage de la prégnance historique du modèle d'intégration culturelle national français que de l'évolution effective de notre société. Avant d'être au principe d'une organisation sociale – le « multiculturalisme » – la société multiculturelle est un fait. Mais cela n'implique pas que ces « cultures » soient homogènes et disjointes. Il s'agit plutôt de lignes de force qui se rencontrent ou se chevauchent au gré des activités des individus, des temps sociaux qui sont les leurs, des histoires où ils se reconnaissent. Rares sont ceux qui en font une bulle hermétique fondatrice d'identités figées.

Le plus souvent, les clivages sont si nombreux que chacun participe de plusieurs « cultures », simultanément et successivement. Les emprunts, importations, influences de l'une de ces « cultures » à l'autre sont légion. La conséquence est cependant que la connivence culturelle ne garantit plus le lien social: celui-ci doit devenir explicite, fondé sur des procédures: une société multiculturelle est nécessairement une société où le juridique tient une place plus importante. En même temps, une telle société est davantage une société de semblables: chacun d'entre nous côtoie ou rencontre des modes de vie et des systèmes de valeurs différents, sans (trop) en prendre ombrage, et les perçoit finalement comme des variables analogues aux siens. Un triple univer-



© Pacha

salisme anime ainsi les sociétés multiculturelles: celui de la convergence de telles sociétés, animées par les mêmes mouvements, au-delà des traditions nationales; celui du droit et des règles explicites; celui de l'analogie des réponses à des besoins et à des conduites humaines génériques. Pour autant, les nations n'en sont pas abolies, mais relativisées et peut-être recentrées sur leur dimension fondamentale: d'être des communautés politiques.

Joël Roman

## web

Plus aller plus loin :  
[www.iem-laligue.org](http://www.iem-laligue.org)  
L'intégralité de l'article en ligne

R  
I  
O  
V  
A  
S  
A

## Un colloque pour comprendre...

L'Association Islam & Laïcité organise les 16 et 17 janvier 2009, à l'Institut du monde arabe, un colloque justement intitulé « Qu'est-ce qu'une société pluriculturelle? ».

Quelle est la place de ce colloque dans l'évolution de l'association?

Créée en 1996 par la Ligue de l'enseignement, la Commission Laïcité et Islam deviendra en 2001 la Commission Islam et Laïcité en passant sous la houlette de la Ligue des droits de l'homme et du Monde Diplomatique. Elle s'est émancipée depuis plus d'un an et porte désormais le nom « Association Islam & Laïcité ». Entre réalités et fantasmes, elle a connu un certain renom médiatique surtout sous son

premier avatar. On consultera avec profit sur cette période le témoignage de son fondateur, Michel Morineau, dans le numéro 4 de la revue *Diasporiques. Cultures en mouvement*.

Le nouveau président, Philippe Jessu, historien, estime les termes « société pluriculturelle » préférables à « société multiculturelle ». Les seconds peuvent être interprétés comme constatant, et même appelant, à une juxtaposition de communautés. Alors que le pluriculturel est une notion plus dynamique, se référant à des identités multiples, en mouvement, en relation les unes avec les autres, non exclusives. Cette réflexion lexicale prolonge l'évolution de l'association. Après avoir démontré

que la religion musulmane peut être pratiquée normalement dans une République laïque où les musulmans ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs concitoyens, elle est devenue un lieu d'expertise et d'échanges.

C'est ainsi que les 16 et 17 janvier, à l'Institut du monde arabe, une réflexion globale sur notre société sera alimentée par les universitaires Albert Bastenier, Françoise Lorcerie, John Crowley... Youssef Courbage, démographe, Souad Belhaddad, écrivaine, Philippe Lazar, directeur de la revue *Diasporiques* et, Nadia Bellaoui, secrétaire nationale, déléguée à la diversité au sein de la Ligue de l'enseignement. [www.islamlaicite.org](http://www.islamlaicite.org)

## DISCRIMINATIONS

# Victime de ses croyances

Existe-t-il en France un ostracisme en fonction des convictions religieuses? La Halde, régulièrement saisie sur ce sujet, annonce une augmentation des cas repérés et a rendu publique une série de délibérations.

La Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a été créée en 2004, en application de directives européennes. Cette autorité administrative indépendante a pour mission « de lutter contre les discriminations prohibées par la loi, de fournir toute l'information nécessaire, d'accompagner les victimes, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité ».

Dans sa lutte, la Halde repère les discriminations d'après les domaines où elles sont commises et suivant les critères visés. Les domaines sont au nombre de six: emploi, logement, éducation, service public, biens et services. Les critères sont au nombre de treize: de l'âge à la situation de famille, en passant par l'apparence physique, l'état de grossesse, le handicap, les opinions politiques, le sexe, l'origine ou l'orientation sexuelle. On y trouve aussi des « caractéristiques génétiques » quelque peu énigmatiques, n'ayant donné lieu à aucune délibération. Parmi ces critères, les convictions religieuses sont de plus en plus fréquemment mentionnées. Dans son rapport de 2006, la Halde fait état de 54 cas sur 4000, et dans celui de 2007, de 110 cas sur 6200, soit un pourcentage arrondi qui passe de 1 à 2 %.

Les délibérations examinant les éventuelles discriminations sur la base de convictions religieuses sont au nombre d'une trentaine. Sans surprise, se référant à la loi du 15 mars 2004, la Halde ne voit aucune discrimination dans le fait d'exclure des lycéens portant un voile ou un turban. En revanche, toujours dans le cadre scolaire, mais à la cantine, la différence de traitement entre les enfants musulmans (bénéficiant de substituts au porc) et les enfants hindouistes (ne bénéficiant pas de sub-

stituts au bœuf) motive le collège de la Halde pour ordonner une médiation.

## Des délibérations motivées et cohérentes

Toujours dans le domaine scolaire, une délibération du 14 mai 2007 a suscité de nombreux commentaires. À la demande de huit mères d'élèves s'étant vu interdire leur participation à des sorties, la Halde rappelle que « ni le principe de laïcité, ni celui de neutralité du service public ne s'opposent a priori à ce que des mères d'élèves portant le foulard collaborent, en leur qualité de parents, au service public de l'enseignement dans le cadre d'activités éducatives et de sorties scolaires, le refus de principe apparaissant susceptible de caractériser une discrimination ».

Un refus de biens ou de services sur la base d'une conviction religieuse affichée est considéré comme discriminatoire. Citons l'exemple d'un hôtelier refusant de louer une chambre à une cliente portant un voile, et d'un instructeur d'auto-école refusant de donner des leçons de conduite pour un motif identique. De même le refus d'accès, par un organisme public, à une formation linguistique obligatoire se

tenant dans un lycée public dans le cadre du contrat accueil et intégration n'est pas admis. C'est aussi le cas pour l'exclusion d'une salle de ventes judiciaires dans un tribunal de grande instance.

Le Plan Vigipirate n'autorise pas à faire ôter un turban sikh (qui n'empêche pas l'identification de la personne). En revanche, le fait de demander de retirer la partie de son voile cachant son visage à une femme portant un niqab dans un hôpital pour enfants est légitime. À l'Université, un professeur ne peut s'opposer à la fréquentation d'un

cours par une étudiante de confession musulmane affichant ses opinions religieuses. En revanche, un établissement d'enseignement supérieur privé peut légitimement obliger un étudiant de confession juive à une présence le samedi.

La lecture de l'ensemble des délibérations de la Halde sur les discriminations liées aux convictions religieuses laisse apparaître une doctrine globalement cohérente en elle-même et, bien entendu, cohérente avec le droit positif.

Charles Conte

Un dossier sur le sujet: [www.laicite-laligue.org](http://www.laicite-laligue.org)



© Tama

## PROJET ÉDUCATIF CONTRE LE RACISME

# Faire tomber les préjugés

Depuis le début de l'année 2008, le secteur égalité-diversité de la Ligue de l'enseignement mène une recherche-action sur le projet éducatif contre le racisme, avec l'aide de la psychosociologue Joëlle Bordet.

Grâce à l'analyse des pédagogies mises en œuvre par les fédérations de la Ligue de l'enseignement participant à ce travail, trois thèmes de réflexion et d'action ont émergé. Tout d'abord, la nécessité de travailler sur les préjugés et les stéréotypes qui travaillent la société dans son ensemble. Il apparaît nécessaire de déconstruire les représentations négatives dont font l'objet les jeunes des quartiers populaires, souvent issus de l'immigration. En effet, non seulement ces représentations sont à l'origine des nombreuses discriminations ou comportements de rejet qu'ils subissent, mais en plus ils sont souvent eux-mêmes acteurs de ces stéréotypes, surjouant le rôle que la société a écrit pour eux en réaction à ce rejet.

Le second thème d'étude est la peur de

l'autre comme conséquence de la ségrégation sociale et spatiale. Cette ségrégation, qui se renforce en même temps que les inégalités sociales, alimente des représentations négatives, fruits des préjugés familiaux ou de ce que véhiculent les médias de masse, plutôt que de l'expérience. De telles représentations nourrissent la peur de l'autre, que seule une meilleure connaissance de l'autre dont on vit séparé peut désamorcer.

Enfin, nous nous appuyons sur l'important travail réalisé au sein du réseau de la Ligue de l'enseignement sur la transmission de la mémoire des épisodes traumatiques de notre histoire pour entretenir une réflexion sur les processus de victimisation liés justement aux enjeux de la mémoire. Quand se transmet d'une génération à une autre une mémoire réprimée,

ou pire encore un silence, c'est la construction de l'identité, le rapport de l'individu au groupe, son rapport au savoir institutionnel aussi, qui sont mis en cause. Qu'ils soient ou non issus de l'immigration, tous les jeunes sont confrontés à des enjeux identitaires importants: à quel groupe est-ce que j'appartiens, qu'est-ce qui est singulier dans mon histoire?... Face à ces questions difficiles, certains s'enferment dans la victimisation, au risque de la concurrence des mémoires.

Ces trois thématiques de travail donneront lieu, durant le premier semestre 2009, à des expérimentations pédagogiques qui seront ensuite diffusées à l'ensemble du réseau. Elles alimenteront également la réflexion globale pour « mieux faire société ».

Julien Bobot

## INTERVIEW

# « Il faut avoir envie d'une vraie société diverse... »

Yazid Sabeg, président de la Compagnie des Signaux, est à l'initiative du manifeste « Oui, nous pouvons ! » appelant à la fin des discriminations et à une égalité des chances réelles en France.

## Les Idées en mouvement: Yazid Sabeg, qui êtes-vous ?

**Yazid Sabeg :** Un citoyen français, également de culture arabo-berbère. Je suis fils d'un docker algérien.

Je suis, par ailleurs, industriel. Comme employeur, je favorise l'équité, et je considère de la même façon que l'équité doit être au centre des politiques publiques. Pas seulement l'égalité, mais bel et bien l'équité. Celle-ci signifie qu'il faut aller au-delà de la règle commune pour corriger des situations formellement égales mais qui ne le sont pas dans la réalité.

## Quel est l'état de votre réflexion sur ces thèmes ?

En janvier 2004, j'ai publié dans le cadre de l'Institut Montaigne *Les oubliés de l'égalité des chances*, avec Laurence Méhaignerie. Nous y avons fait des propositions dans les domaines de la représentation politique, de l'éducation, de l'emploi, du logement (ce document est en ligne sur le site de l'Institut Montaigne)... En 2006, j'ai publié un livre intitulé *La diversité dans l'entreprise, comment la réaliser ?* Comment, justement, faire vivre, au-delà du simple droit formel, une réelle égalité d'opportunités entre les citoyens malgré leurs « dissemblances » ? Que faire face aux ghettos, comment combler les inégalités d'accès à l'emploi, d'accès à la formation, à la réussite éducative ? L'absence de visibilité des minorités dans les champs de représen-

tation est flagrante et scandaleuse. La France est la lanterne rouge dans ce domaine. Je crois pourtant que la diversité est l'un des marqueurs de l'égalité réelle. Or cette diversité est « invisible ». La société française est une authentique société multiraciale. C'est un fait indiscutable qu'il faut prendre en compte. Devant la crise qui s'annonce, les populations issues de la diversité sont celles qui vont le plus souffrir. C'est inacceptable. Il y a donc une sorte de « programme minimal » à la fin de l'« appel pour l'égalité réelle sur les politiques publiques », notamment urbaines, la promotion des talents, l'incitation aux employeurs et à l'État, le premier d'entre eux, pour une politique volontariste.

## Pourquoi avez-vous lancé le manifeste « Pour une égalité réelle » ?

J'ai rendu public ce texte « Manifeste pour une égalité réelle. Oui, nous pouvons ! » le 8 novembre 2008, à la suite de l'élection de Barack Obama comme président des États-Unis. Comme le souligne mon propos, ce pays, malgré un naufrage économique, une société en crise profonde et un leadership moral contesté, nous a administré une leçon en mettant la diversité au cœur de sa démocratie représentative. J'ai voulu saisir ce moment-là pour mieux souligner notre insuffisance dans ce domaine. L'avenir nous dira si Obama est l'homme « providen-



© DR

tiel » que l'on espère mais je crois que les Américains ont, avec maturité et une conscience civique élevée, élu un Noir pour diriger leur pays. Ils ont d'abord considéré l'homme d'État avant de voir le Noir. Cet événement doit nous conduire à moderniser nos principes républicains pour qu'ils survivent. Il faut modifier nos modes de reproduction sociale et de représentation. Il faut être plus équitable, plus ouvert. La France doit prendre modèle sur les États-Unis qui ont engagé depuis longtemps une action pour permettre l'émergence des minorités, y compris dans les antichambres de l'élite. Il faut avoir envie d'une vraie société diverse, celle dans laquelle nous vivons déjà en réalité. Mon appel s'adresse à l'ensemble des mondes associatif, politique et intellectuel. Je réaffirme en particulier la nécessité d'un vrai débat public national sur l'équité et la diversité.

## Propos recueillis par Charles Conte

Interview réalisée le 5 décembre 2008 avant sa nomination au poste de Commissaire général à la diversité et à l'égalité des chances.  
Pour signer le manifeste : [www.france109.org/blog](http://www.france109.org/blog)

## web

Plus aller plus loin :  
[www.iem-laligue.org](http://www.iem-laligue.org)  
L'intégralité de l'article en ligne

## Diasporiques, cultures en mouvement

Pourquoi la Ligue de l'enseignement publie-t-elle une nouvelle revue consacrée au dialogue interculturel ? Cette nouvelle aventure est le fruit du hasard et de la nécessité. Depuis fort longtemps, la Ligue pratique le dialogue interculturel. La problématisation de cette thématique était devenue nécessaire. L'opportunité nous en a été fournie par Philippe Lazar, compagnon de route de la Ligue sur les questions de progrès scientifique et social. Par ailleurs président du cercle Gaston Crémieux, réfléchissant sur une identité juive non sioniste et non religieuse, il convainc ses membres de laisser leur revue *Diasporiques* s'émanciper.

Dotée d'une nouvelle maquette et d'une nouvelle ligne éditoriale, la revue devient *Diasporiques. Cultures en mouvement*. Elle traite des cultures diasporiques (juive, arménienne, chinoise...), des cultures territoriales (nationales et régionales) et de leurs rencontres que nous appelons « dialogue interculturel ». Aujourd'hui, chaque pays compte des ressortissants à l'étranger et des personnes en situation de diaspora sur son territoire. Ces dernières sont estimées à près de 600 millions sur la planète, soit 10 % de l'humanité. Le n° 1 de la nouvelle série est paru en mars 2008. Le n° 4 vient de sortir.

## Diasporiques n° 4: Cultes et cultures

Trop souvent les militants laïques que nous sommes se sont contentés d'aborder la question des rapports entre les Églises et l'État des seuls points de vue politique et juridique. Or les religions sont aussi des cultures. Cette auto-restriction n'était pas celle des fondateurs des grandes lois laïques qui étaient très attentifs à l'évolution culturelle des religions, et même les créateurs de la fameuse section des Sciences religieuses à l'EPHE. La dernière livraison de la revue *Diasporiques. Cultures en mouvement* propose une série d'articles sur ce thème, avec des textes de Joël Roman, des entretiens avec l'islamologue Olivier Roy et la sociologue Danièle Hervieu-Léger, ainsi que des études sur l'appartenance juive, la place de l'église catholique dans une société laïque, l'ethnocide chrétien contre les Indiens, et même l'identité maçonnique...



[www.diasporiques.org](http://www.diasporiques.org)

## POUR ALLER PLUS LOIN

# Laïcité: théorie et pratique

## Laïcité et adjectifs

La laïcité n'a pas échappé à une étrange maladie: l'« adjectivité ». Cette inflammation a été diagnostiquée par Guy Gauthier dans un grand article « La laïcité, malade de l'adjectivité », à lire sur [iem-laligue.org](http://iem-laligue.org). Guy Gauthier fut responsable du secteur culture de la Ligue de l'enseignement, qui ne fut pas épargnée, avec une malencontreuse laïcité « plurielle » guérie en 1994. Contrairement à une

légende, elle n'a jamais été contaminée par les laïcités « ouverte » ou « moderne » qui ont pourtant proliféré dans les milieux les plus divers avec encore quelques poussées aujourd'hui. Des mutations plus rares du virus ont été inoculées par de francs adversaires avec les laïcités « intégriste » « archaïque », et même « kitsch ». Le cas le plus grave est le plus récent, celui de la laïcité « positive ».

[www.laicite-laligue.org](http://www.laicite-laligue.org)

## La Laïcité à l'usage des éducateurs

Que faut-il faire devant des revendications de nourriture spécifiques dans les cantines scolaires, des contestations de contenus de cours d'histoire, de biologie, d'EPS..., du prosélytisme dans les lieux publics, des affirmations religieuses au sein même d'associations laïques, de refus de mixité... et pour gérer des conflits.

[www.laicite-educateurs.org](http://www.laicite-educateurs.org)